

Commission de suivi du SDI Éditique du 13 septembre 2004

Le projet éditique : pas d'évolution en vue, une SEULE solution : l'action.

Bien que la date de cette commission de suivi ait été fixée depuis juillet, elle fut finalement organisée à la dernière minute, avec "pour ordre du jour essentiel la présentation du volet social dans le cadre du projet de refonte de notre système d'édition". Cette réunion était présidée par M Lamiot, chef de service de la DGCP.

Hormis quelques corrections sur les chiffres des agents affectés aux activités d'impression net de finition dans les DIT et Centres de la Redevance, ainsi que ceux sur les agents des services informatiques des TG, aucun document ne nous a été transmis sur le volet social. Par ailleurs les chiffres sur les agents qualifiés des TG ne distinguent pas les fonctions d'assistance de celles d'impression.

Dans ce contexte, les organisations syndicales se sont rencontrées avant la commission de suivi pour mettre au point une déclaration commune. Toutes sont d'accord pour rejeter un

projet qui ne respecte pas les engagements du Directeur Général : "tous les informaticiens du Trésor Public qui le souhaitent pourront conserver une fonction informatique dans leur affectation géographique actuelle. Il n'y aura donc aucune mutation imposée".

Comme d'habitude, la Direction se veut rassurante, répète que les engagements seront tenus, que personne ne restera au bord du chemin, mais dès que l'on pose des questions précises, c'est le flou le plus total.

Sur les ateliers de proximité, combien y aura-t-il de personnes, qu'y éditera-t-on, le travail sera-t-il posté ? On nous dit que si ces ateliers sont prévus dans le dispositif, c'est qu'ils sont utiles. Mais on ne sait pas ce qui y sera édité ni avec combien d'agents. Ils seront durables, 5 peut-être 10 ans nous dit-on. La Direction ne mesure pas l'ampleur de la baisse des éditions dans les DIT, mais une chose est

sûre, elle sera significative.

Sur les services informatiques des TG, le projet n'a pas vocation à les réorganiser. Mais au regard des tableaux, la situation est très différente selon les régions et la fonction d'impression n'est pas isolée.

Sur la mise en œuvre du dispositif de reconversion, la Direction propose qu'il se déroule en deux étapes :

■ Un premier entretien avec le chef de DIT, où l'agent exprimera ses souhaits, mais qui ne doit pas aboutir à une orientation définitive. L'agent peut se faire accompagner par une personne de son choix (délégué syndical ou autre).

■ Le second entretien qui aura lieu quand tous les premiers entretiens seront terminés. La DGCP espère ainsi "qu'il y aura adéquation entre l'offre et la demande". Il a pour objectif de fixer le plan de formation et le calendrier de sa mise en œuvre.

La Direction prévoit de lancer les premiers entretiens au

Sommaire : page 1 - projet éditique, pages - Commission de suivi, page 3 et 4 - Motion DIT Lyon

cours du second trimestre 2005.

Là encore ce n'est pas sérieux. Comment en effet se positionner sur une orientation quand la Direction refuse de définir précisément les effectifs et les missions des futurs ateliers. D'autant que les pistes proposées comme le développement, le SAU sont des tuyaux percés !!! Les gros projets (Hélios, Copernic, Accord) sont abandonnés au privé, dans nombre de DIT il y a encore des secteurs qui vont

disparaître (NDL dans le monde Bull, RCT) et des programmeurs et analystes à reconverter.

Sur l'accompagnement financier, tout le monde est d'accord depuis le début pour dire que c'est insuffisant. Il n'y a que la Direction pour dire que "s'ils étaient amenés à bouger sur tel ou tel paramètre, ils nous le diraient". **Mais en l'état actuel ils ne pensent pas devoir changer.**

Le Syndicat National du Trésor CGT considère que

ce projet hypothèque gravement l'avenir de la mission des éditions au Trésor. Les conséquences sur la vie professionnelle et personnelle des agents sont tout aussi graves. La Direction ne peut pas continuer à entretenir le flou le plus total sur l'avenir des personnels. Elle ne doit pas continuer à organiser des réunions où il n'y a rien à débattre si ce n'est un vague calendrier. Si son but est de laisser pourrir la situation, elle se trompe lourdement.

IL FAUT SE RÉUNIR PARTOUT DANS LES DIT POUR DÉBATTRE DE LA SITUATION , DES REVENDICATIONS ET DÉFINIR LES MODALITÉS D'ACTION NÉCESSAIRES.

**COMMISSION DE SUIVI DU SDI EDITIQUE
DU 13 SEPTEMBRE 2004
Déclaration des organisations syndicales
FO- CGT – CFDT – CFTC**

Monsieur le Directeur,

Lors de la réunion du 28 juin 2004, vous nous avez présenté les différentes alternatives de réorganisation des ateliers d'édition des DIT et ATI.

Votre choix s'est porté vers la création d'un atelier unique d'impression de masse et la réorganisation des structures d'édition des départements informatiques avec transformation en ateliers d'édition de proximité.

*Au sein de cette commission, chaque organisation syndicale a pu donner son avis quant à la solution technique proposée. **Aujourd'hui, les organisations syndicales vous expriment leur désaccord à une solution qui ne permettra pas de respecter les engagements du Schéma Directeur Informatique.***

En effet, l'incidence sur les personnels en charge de l'édition est importante et cela serait vous faire injure que de rappeler ces engagements souscrits lors du CTPC du 4 novembre 1998 de maintien des ateliers d'édition et de façonnage dans les DIT ainsi que la reconver-

.../...

sion dans les nouveaux métiers de l'informatique de tous les informaticiens qui le désirent (personne ne doit rester au bord du chemin).

Le Directeur Général nous a également promis lors de la réunion du CTPC du 31 mars 2004 consacrée à l'évolution du Schéma Directeur Informatique des " solutions innovantes ", et affirmé le 28 juin 2004 que la dimension sociale du projet devait faire l'objet d'une attention particulière.

Vous avez vous-même indiqué lors de cette réunion que le projet laissait une large place à la discussion et confirmé qu'un CTPC pourrait inclure ce sujet dans la dernière semaine de septembre ou dans les 10 premiers jours d'octobre.

Le 28 juin et le 6 juillet, nous vous avons posé les uns et les autres un certain nombre de questions qui attendent des réponses.

La seule proposition concrète à ce jour est celle de l'attribution d'une indemnité dégressive de reconversion de 3 années pour les agents de l'éditique quittant la sphère informatique pour rejoindre un emploi administratif ce qui paraît bien mince.

Ayant ensemble le 6 juillet fixé une nouvelle réunion le 13 septembre, il nous aurait paru normal bien en amont de cette réunion, de pouvoir disposer des éléments quantitatifs des effectifs par DIT rectifiés, des réponses aux questions que nous avons posées ainsi que vos propositions (conversion des agents dans la sphère informatique, administrative, formation, indemnité etc...).

Cela n'a pas été le cas hormis le tableau des effectifs reçu très récemment et nous le déplorons fortement.

Cependant, nous ne sommes pas pressés et dans cette importante réforme, il est essentiel de prendre son temps.

N'attendez donc pas de nos délégations, qu'elles adoptent une position ce jour sans que nous ayons analysé, avec les personnels, le contenu de vos propositions.

Ca bouge dans les DIT

Lyon, le 7 septembre 2004

**Motion des agents du DI du Rhône
à Monsieur le Directeur Général de la
Comptabilité Publique,
S/C de Monsieur le Trésorier Payeur Général
De la Région Rhône Alpes
Trésorier-Payeur Général du Rhône**

Dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Directeur Informatique, le département informatique de Lyon s'est vu confier comme activité principale par la Direction Générale de la Comptabilité Publique une mission d'exploitation, à laquelle s'ajoutent les missions communes, à savoir la mise en place du Service d'Assistance aux Utilisateurs, les fonc-

tions d'impression/finition et de dactylocodage et le pilotage RAR.

Courant 2005, les exploitations de NDL et de RCT vont s'arrêter.

Avec le projet Éditique c'est une grande partie de l'exploitation qui est menacée.

Les seules activités pérennes sont l'exploitation de l'annuaire LDAP (environ 15 personnes) et une cellule de développement Éditique (5 - 6 personnes).

L'avenir des informaticiens du DIT de Lyon n'est pas assuré, contrairement à ce qu'écrivait le Directeur Général en 1998 : "tous les informaticiens du Trésor Public qui le souhaitent pourront conserver une fonction informatique dans leur affectation géographique actuelle. Il n'y aura donc aucune mutation imposée".

Les agents du département informatique de Lyon demandent :

- **Que conformément aux engagements pris par le Directeur Général, tous les informaticiens du Trésor qui perdent leur fonction actuelle se voient proposer, s'ils le souhaitent, une nouvelle fonction informatique dans leur DI d'origine.**
- **Qu'un véritable plan de formation soit élaboré, ainsi qu'une véritable carrière.**
- **Que les agents qui choisiraient de partir sur des fonctions administratives soient assurés de conserver leur niveau de rémunération actuelle.**

Nom	Signature	Nom	Signature

La CGT au Trésor c'est aussi un site Internet

www.tresor.cgt.fr

Solidaire, pas solitaire : c'est ça le Syndicat CGT.

Alors, je me syndique...

Nom prénom :

Adresse administrative :

.....

Grade : Echelon/Indice :

Temps partiel : Date:

